Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-027
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

| Acte mis en ligne le : | 16/03/2023 |
|---|---|

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 27

L'an 2023, le jeudi 09 mars à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

*Présents :* (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

*Absents :* Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Patrick CASTAING, Alain CAUQUIL, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Brigitte GROIX, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Joël TERRY.

*Procurations :*
Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Alain CAUQUIL à René PORRETTA
Julie GASS-VERNAY à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON

## ACTIONS CITOYENNES A L'ETRANGER – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION 2023

*Classification contrôle de légalité : 7.5.5*

Collines Isère Nord Communauté, via son service « jeunesse », développe les valeurs de citoyenneté, d'engagement et d'initiative auprès des jeunes. Pour cela, en 2015, une « Plateforme Engagement Citoyen » a été créée regroupant différents dispositifs permettant aux jeunes de s'investir dans la vie de leur territoire.
Depuis quelques années, COLL'in Communauté a été sollicitée à plusieurs reprises par des jeunes ayant déjà participé aux actions citoyennes, pour un soutien dans le cadre de projets de départs à l'étranger, portant essentiellement sur des thématiques humanitaires, solidaires ou culturelles.
Pour répondre à ces différentes demandes, la Communauté de Communes a diversifié les dispositifs de la Plateforme Engagement Citoyen, afin de permettre aux jeunes d'expérimenter la citoyenneté en France et dans le monde, dont un dispositif d'accompagnement et de soutien aux départs citoyens.
Pour bénéficier de l'accompagnement de la Communauté de Communes, le(s) jeune(s) doit(vent) répondre à plusieurs critères : être âgé de 17 à 25 ans, résider sur le territoire de COLL'in Communauté, rédiger un support de présentation et motiver son projet devant un jury composé d'élus de la Commission PEEJ et de partenaires.
Un projet a été proposé et soumis au jury pour obtenir le soutien financier de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°15/054 relative à la mise en place d'une plateforme Engagement Citoyen » ;
- VU la demande de soutien déposée dans le cadre du dispositif « Actions citoyennes à l'étranger » ;
- CONSIDERANT l'avis favorable du jury et de la commission PEEJ du 10 janvier 2023 ;
- D'ATTRIBUER une subvention de 300 €, dans le cadre de ce dispositif, au porteur de projet retenu par le jury, ci-après désigné :
  - Association J&A ADVENTURE (LAULLON Athanaïs et LOUE Julie)

| Nature du projet | Nom du porteur | Subvention COLL'in Communauté | Date de réalisation |
|---|---|---|---|
| 4L Trophy –Course solidaire | J&A ADVENTURE | 300€ | 16 au 26 février 2023 |

- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens et à faire mandater ladite subvention sur le compte personnel des personnes précitées.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

| La (le) Secrétaire de séance | Le Président | Pièces jointes |
|---|---|---|
| Martine CHASTAGNARET | René PORRETTA | |